

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 JUIN 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le huit du mois de juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de GRADIGNAN s'est assemblé dans les foyers du Théâtre des Quatre Saisons (conformément à l'article 9 de l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19), sous la présidence de Michel LABARDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- ↳ Karine ROUX-LABAT, Jean-Marie TROUCHE, Conseillers métropolitains.
- ↳ Jean-Bernard LATOUR, Sana SUKKARIE, Fabien LECUYER Gérard FABIA, Valérie MORIN, Ricardo GONZALEZ, Christine BAUDON, Rémi DACCORD, Stéphanie ORTOLA, Adjoints au Maire.
- ↳ Nicolas LEMARCHAND, Annie BURBAUD, Franck BONADEI, Josiane DEGERT, Ludovic BOURDON, Claire RIVENC, Conseillers municipaux délégués.
- ↳ Vincent LARRUE, Marie-Line LAMOTTE, Vanessa PALACIOS-TOUMI, Philippe BEAUTÉ, Yasmine ALIOUM, Thierry DROUET, Anne HEGUITCHOUSSY, Olivier DELHOMME, Dominique ALLANT-REDIN, Guy BALCON, Tiffany SIROUX, Jean-Jacques THÉAU, Agnès DESTRIAU, Pascal RESSOT, Judith CURADO BALLU, Etienne BERGES, Conseillers municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- ↳ Isabelle JARDRY, Adjointe au Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

- ↳ Tiffany SIROUX

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Madame Tiffany SIROUX, comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2020

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité sans observation.

DELIBERATIONS

2020/06/08/01 – DÉLÉGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le but de simplifier et d'accélérer la gestion des affaires communales, le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délègue au Maire un certain nombre de ses attributions.

2020/06/08/02 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 (art. 82 et 123), le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur qui définit les modalités de fonctionnement de l'Assemblée Municipale.

2020/06/08/03 – INDEMNITÉS DE FONCTIONS AUX TITULAIRES DES MANDATS LOCAUX

Conformément aux articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} juin 2020, le montant maximal de l'enveloppe mensuelle des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués à 18 785,83 € et sa répartition.

2020/06/08/04 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 PRÉSENTATION DU RAPPORT – VOTE ACTANT LA TENUE DU DÉBATS

En vertu de l'article 107 de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015 relatif à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, Monsieur le Maire et Monsieur Fabien LECUYER, Adjoint aux Finances, présentent le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 (ROB).

Ce document comportant les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que des données synthétiques sur la situation financière de la Commune, a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, et a servi de support au débat qui doit obligatoirement s'instaurer autour de ces orientations.

Conformément aux dispositions du Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

A cet effet, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires ainsi que de la tenue du débat relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires préalable à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2020.

2020/06/08/05 – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres des dix commissions permanentes suivantes :

↳ **ECONOMIE – EMPLOI – RESSOURCES HUMAINES**

Vice-Président : Jean-Bernard LATOUR
Membres : Philippe BEAUTÉ Fabien LECUYER
Ricardo GONZALEZ Jean-Jacques THÉAU
Anne HEGUITCHOUSSY Etienne BERGES

↳ **ACTION CULTURELLE – PATRIMOINE**

Vice-Présidente : Sana SUKKARIE
Membres : Dominique ALLANT-REDIN Valérie MORIN
Guy BALCON Claire RIVENC
Ludovic BOURDON Judith CURADO BALLU

↳ **FINANCES – MARCHES PUBLICS**

Vice-Président : Fabien LECUYER
Membres : Yasmine ALIOUM Isabelle JARDRY
Christine BAUDON Jean-Marie TROUCHE
Olivier DELHOMME Etienne BERGES

↳ **ACTIVITES SPORTIVES**

Vice-Présidente : Isabelle JARDRY
Membres : Philippe BEAUTE Marie-Line LAMOTTE
Josiane DEGERT Vincent LARRUE
Thierry DROUET Pascal RESSOT

↳ **ESPACES PUBLICS – PAYSAGES NATURELS**

Vice-Président : Gérard FABIA
Membres : Thierry DROUET Stéphanie ORTOLA
Anne HEGUITCHOUSSY Sana SUKKARIE
Marie-Line LAMOTTE Agnès DESTRIAU

↳ **ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – JEUNESSE**

Vice-Présidente : Valérie MORIN
Membres : Yasmine ALIOUM Vincent LARRUE
Franck BONADEI Claire RIVENC
Annie BURBAUD Agnès DESTRIAU

↳ **SOLIDARITES – HANDICAP – PARTICIPATION**

Vice-Président : Ricardo GONZALEZ
Membres : Dominique ALLANT-REDIN Josiane DEGERT
Guy BALCON Vanessa PALACIOS-TOUMI
Annie BURBAUD Judith CURADO BALLU

↳ **ADMINISTRATION GENERALE – TRANQUILLITE PUBLIQUE**

Vice-Présidente : Christine BAUDON
Membres : Ludovic BOURDON Tiffany SIROUX
Jean-Bernard LATOUR Jean-Jacques THÉAU
Vanessa PALACIOS-TOUMI Judith CURADO BALLU

↳ **TRANSITION ENERGETIQUE – VILLE DURABLE**

Vice-Président : Rémi DACCORD
Membres : Olivier DELHOMME Karine ROUX-LABAT
Gérard FABIA Jean-Marie TROUCHE
Nicolas LEMARCHAND Agnès DESTRIAU

↳ **URBANISME ET CADRE DE VIE – DEPLACEMENTS**

Vice-Présidente : Stéphanie ORTOLA
Membres : Franck BONADEI Karine ROUX-LABAT
Rémi DACCORD Tiffany SIROUX
Nicolas LEMARCHAND Pascal RESSOT

2020/06/08/06 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – COMPOSITION – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles L 1414-1 à 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a élu les membres de la commission « Appel d'Offres » comme suit :

	MEMBRES TITULAIRES :	MEMBRES SUPPLEANTS :
⇒ PRESIDENT Michel LABARDIN, Maire	* Fabien LECUYER * Christine BAUDON	* Guy BALCON * Valérie MORIN
⇒ SUPPLEANT Jean-Bernard LATOUR	* Jean-Marie TROUCHE * Josiane DEGERT * Agnès DESTRIAU	* Jean-Jacques THÉAU * Claire RIVENC * Etienne BERGES

2020/06/08/07 – COMMISSION D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – COMPOSITION – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L. 123-6 du CASF, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Le Conseil comprend, à parité et en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du CASF.

Les membres n'appartenant pas au Conseil Municipal sont désignés par Monsieur le Maire. Font partie, de droit, du Conseil d'Administration : un représentant des associations familiales sur proposition de l'Union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités, un représentant des personnes handicapées et d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et à l'installation de son Assemblée, le Conseil Municipal élit les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir :

⇒ Monsieur Michel LABARDIN, Maire - Président de droit
⇒ Ricardo GONZALEZ, Vice-Président
⇒ Dominique ALLANT-REDIN
⇒ Guy BALCON
⇒ Annie BURBAUD
⇒ Josiane DEGERT
⇒ Vanessa PALACIOS-TOUMI
⇒ Judith CURADO BALLU

2020/06/08/08 – COMMISSION D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES A GRADIGNAN (EPAJG) – COMPOSITION – DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération en date du 31 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé de créer un Établissement Public Administratif pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (EPAJG). Son Conseil d'Administration est composée de 20 membres :

- 16 membres avec voix délibérative répartis en deux collèges (collège des élus et collège des membres actifs) composé chacun de huit membres.

- 4 membres avec voix consultative constituant le collège des institutions partenaires.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et à l'installation de son Assemblée, le Conseil Municipal désigne les membres du Conseil d'Administration de l'EPAJG, à savoir :

➤ **Collège des élus du Conseil Municipal (8 membres, voix délibérative) :**

Michel LABARDIN, Maire - Président	Vincent LARRUE
Valérie MORIN, Vice-Présidente	Claire RIVENC
Franck BONADEI	Sana SUKKARIE
Marie-Line LAMOTTE	Etienne BERGES

➤ **Collège des membres actifs (8 membres, voix délibérative) :**

Thomas BIDEAU	Bruno DARTIALH
Valérie BUCCIAGLIA	Amandine FORREST
Ania BURGIN	Benjamin JOYEUX
Hanane CHARAF-HNINA	Fabrice MORAS

➤ **Collège des institutions partenaires (4 membres, voix consultative) :**

CAF de la Gironde	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Conseil Départemental de la Gironde	CIJA

2020/06/08/09 – COMITE TECHNIQUE – DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Par délibération en date du 25 juin 2018 et conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal a décidé de la création d'un Comité Technique (C.T) commun entre la Ville, le CCAS et l'E.P.A.J.G et a fixé le nombre de représentants du personnel et le maintien du paritarisme.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et vu le procès-verbal du 25 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil Municipal, ce dernier procède à la désignation des 5 représentants du personnel titulaires et suppléants, à savoir :

Représentants du Conseil Municipal	
Titulaires	Suppléants
Jean-Bernard LATOUR	Fabien LECUYER
Valérie MORIN	Anne HEGUITCHOUSSY
Ricardo GONZALEZ	Philippe BEAUTÉ
Christine BAUDON	Josiane DEGERT
Jean-Jacques THÉAU	Jean-Marie TROUCHE

2020/06/08/10 – COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) – DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Par délibération en date du 25 juin 2018 et conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal a décidé de la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun entre la Ville, le CCAS et l'E.P.A.J.G et a fixé le nombre de représentants du personnel et le maintien du paritarisme.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et vu le procès-verbal du 25 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil Municipal, ce dernier désigne les 5 représentants du personnel titulaires et suppléants, à savoir :

Représentants du Conseil Municipal	
Titulaires	Suppléants
Jean-Bernard LATOUR	Fabien LECUYER
Valérie MORIN	Anne HEGUITCHOUSSY
Ricardo GONZALEZ	Philippe BEAUTÉ
Christine BAUDON	Josiane DEGERT
Jean-Jacques THÉAU	Jean-Marie TROUCHE

**2020/06/08/11 – COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) – DESIGNATION
DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

Par délibération en date du 25 juin 2018 et conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal a décidé de la création d'une Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) commune entre la Ville et le CCAS et a fixé le nombre de représentants du personnel appelés à siéger au sein de la C.A.P. des catégories A, B et C.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et vu le procès-verbal du 25 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil Municipal, ce dernier désigne les représentants du personnel titulaires et suppléants pour les 3 catégories A, B et C, à savoir :

Représentants du Conseil Municipal – Catégorie A	
Titulaires	Suppléants
Jean-Bernard LATOUR	Jean-Jacques THÉAU
Christine BAUDON	Valérie MORIN
Ricardo GONZALEZ	Fabien LECUYER

Représentants du Conseil Municipal – Catégorie B	
Titulaires	Suppléants
Jean-Bernard LATOUR	Valérie MORIN
Christine BAUDON	Fabien LECUYER
Ricardo GONZALEZ	Anne HEGUITCHOUSSY
Jean-Jacques THÉAU	Philippe BEAUTÉ

Représentants du Conseil Municipal – Catégorie C	
Titulaires	Suppléants
Jean-Bernard LATOUR	Fabien LECUYER
Christine BAUDON	Anne HEGUITCHOUSSY
Ricardo GONZALEZ	Philippe BEAUTÉ
Valérie MORIN	Josiane DEGERT
Jean-Jacques THÉAU	Jean-Marc TROUCHE

**2020/06/08/12 – COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) – DESIGNATION
DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

Par délibération en date du 25 juin 2018 et conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal a décidé de la création d'une Commission Consultative Paritaire (C.C.P.) commune entre la Ville et le CCAS et a fixé le nombre de représentants du personnel appelés à siéger au sein de la C.C.P. des catégories A, B et C.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et vu le procès-verbal du 25 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil Municipal, ce dernier désigne les représentants du personnel titulaires et suppléants pour les 3 catégories A, B et C, à savoir :

Représentants du Conseil Municipal – Catégorie A	
Titulaires	Suppléants
Jean-Bernard LATOUR	Christine BAUDON

Représentants du Conseil Municipal – Catégorie B	
Titulaires	Suppléants
Jean-Bernard LATOUR	Ricardo GONZALEZ
Christine BAUDON	Valérie MORIN

Représentants du Conseil Municipal – Catégorie C	
Titulaires	Suppléants
Jean-Bernard LATOUR	Jean-Jacques THÉAU
Christine BAUDON	Valérie MORIN
Ricardo GONZALEZ	Fabien LECUYER

2020/06/08/13 – CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA REGION AQUITAINE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

En vertu de la La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique, le Conseil de discipline de recours a été supprimé. Seuls les recours formés contre les sanctions disciplinaires intervenues avant le 7 août 2019 (date de publication de la loi) restent de la compétence du Conseil de discipline de recours. Après cette date, les agents devront saisir le Tribunal Administratif.

Le Conseil de discipline émane de la Commission Administrative Paritaire (CAP). Il est présidé par un juge administratif et saisi par l'autorité territoriale pour donner son avis sur les fautes commises par les fonctionnaires titulaires, stagiaires, les agents contractuels, ainsi que sur l'insuffisance professionnelle lorsqu'elle donne lieu à licenciement (fonctionnaires titulaires uniquement). Les membres des Conseils de discipline sont les mêmes que ceux des CAP de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C.

Suite au Conseil Municipal du 15 mars 2020 ainsi qu'à l'installation de notre Assemblée et conformément aux dispositions de l'article 18 du Décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, le Conseil Municipal désigne M. Jean-Bernard LATOUR appelé à figurer sur une liste à partir de laquelle s'effectuera le tirage au sort des représentants des communes de plus de 20 000 habitants au sein du conseil de discipline de recours de la Région Aquitaine.

Vu par nous, pour être affiché à la porte de la Mairie le 12 juin 2020, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Tiffany SIROUX



LE MAIRE



Michel LABARDIN